



## A une semaine d'emménager

-----  
Par Sky15

Bonjour,

Je viens vers vous car nous sommes à une semaine d'emménager et je vais me retrouver sans logement car mon préavis ce fini dans moins d'un mois et que je dois refaire l'appartement de la location..

Nous avons signé le compromis de vente comme quoi tout était à l'égout et que la cheminée allait être entretenu

Résultat aujourd'hui on apprend que ce n'est pas possible d'y emmenager car la cheminée n'est pas gainée donc pas d'entretien possible et la maison n'est pas tout à l'égout

La notaire a proposé de refaire un compromis et décalé la vente mais avec l'agent immobilier nous avons refusé car nous ne pouvons pas décaler la vente si non je me retrouve à la rue

J'ai proposé, qu'elle fasse faire les travaux pendant qu'on y habite et que la vendeuse du bien bloque les fonds chez le notaire pour les travaux sur le montant de la maison pas de réponse..

Je suis un peu stresser, parce que moins d'une semaine c'est pas beaucoup

Mais que peut on faire dans mon cas ? Quel possibilité j'ai ?

Sachant que j'avais déjà prévu tout l'emmenagement et que je ne sais meme pas si j'aurais des collegues pour m'aider plus tard et la maison du coup je me retrouve a payer du fuel a gogo alors que je pensais me servir du chauffage d'appoint :/

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Du moment que la maison a un moyen de chauffage, vous pouvez y emménager.

Vous auriez pu constater l'absence de tubage et de tout à l'égout plus tôt.. Mais comme c'est indiqué sur le compromis, vous avez les moyens de réagir.

La solution de signer la vente mais de consigner les sommes chez le notaire pour les travaux semble raisonnable. Il est aussi possible de réduire le prix de vente d'autant et de conclure quand même la vente. Toutefois il faudrait des devis pour les 2 sujets afin de confirmer la somme à retenir.

Vous payerez du fioul mais pas longtemps si vous ne tardez pas pour les travaux.

N'utilisez pas le terme "à la rue" car c'est exagéré et par respect envers ceux qui le sont vraiment.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pas possible de négocier un arrangement avec votre bailleur pour prolonger un peu l'occupation de votre appartement ? Vous pourriez lui proposer de verser une indemnité d'occupation un peu supérieure au loyer.